

ROYAUME-UNI

Il faut agir pour que soit menée une enquête indépendante dans l'affaire Finucane

Index AI : EUR 45/016/2005

ÉFAI

Embargo : vendredi 3 juin 2005 (00 h 01 TU)

ANNONCE À L'ATTENTION DES MÉDIAS

Amnesty International demande à tous les magistrats susceptibles d'être sollicités par les autorités britanniques pour participer à une enquête sur l'affaire Finucane qui serait menée selon la Loi de 2005 relative aux enquêtes, de refuser de le faire. L'organisation lance un appel mondial sur son site www.amnesty.org afin d'encourager le plus grand nombre de personnes à écrire aux magistrats de haut rang britanniques ainsi qu'à ceux des autres pays de *common law* (Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis, Inde, Irlande, Nouvelle-Zélande et Sri Lanka) pour leur faire part des préoccupations d'Amnesty International concernant la tenue d'une enquête sur le meurtre de Patrick Finucane qui serait menée en vertu de la Loi de 2005 relative aux enquêtes.

Amnesty International considère que tout magistrat qui accepterait de faire partie d'une telle enquête se ferait complice d'une imposture.

Patrick Finucane, avocat engagé, spécialisé dans les droits humains, a été abattu par des paramilitaires loyalistes à son domicile de Belfast, en Irlande du Nord. Par la suite, des éléments ont indiqué qu'il y avait eu collusion entre des policiers, des agents des services de renseignement militaires et des paramilitaires loyalistes, et que l'État était intervenu pour dissimuler cette complicité. En avril 2004, un rapport indépendant a conclu que dans cette affaire, « *seule une enquête publique sera satisfaisante.* »

Amnesty International appelle les autorités britanniques à ouvrir immédiatement une enquête publique véritablement indépendante sur l'affaire Finucane :

« *Toute enquête menée selon la Loi de 2005 sera sous le contrôle de l'exécutif, qui est habilité à empêcher tout examen public des actions de l'État.* » ●

Passez à l'action, en allant sur le site : <http://web.amnesty.org/pages/gbr-030605-action-fra>

Sur le site de l'organisation, vous pouvez également consulter les documents suivants :

- [Royaume-Uni. Amnesty International demande au pouvoir judiciaire de ne pas se compromettre dans une parodie d'enquête](#) (index AI : EUR 45/010/2005) ;

- [Royaume-Uni. Projet de loi sur les enquêtes : la mauvaise réponse](#) (index AI : EUR 45/008/2005) ;

- [Royaume-Uni. Le gouvernement doit retirer son projet de loi sur les enquêtes \(Inquiries Bill\) et agir selon ses promesses](#) (index AI : EUR 45/003/2005).

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>